



PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

AVIS SUR PERMIS DE CONSTRUIRE

AVIS DU GESTIONNAIRE DE LA VOIRIE

Service Gestion du Domaine Public
DRD Sancy

N°: 023

Service instructeur : DDT – ISSOIRE CARLET Christelle		
Demande :	N° : PC06312917V0001	Date : 15/05/2017
Commune : CROS Parcelle n°448 Section B	Adresse : clapeix CROS (63810)	
Situation :	En aggro / Hors aggro	
Déposée par : GREEN YELLOW		
En vue de : Création d'un parc photovoltaïque de 90 tables et la construction d'un poste de livraison		
Le long de la RD n°: 74		

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code de la Voirie Routière ;
- VU la délibération du Conseil général du Puy-de-Dôme du 25 juin 2012 adoptant le nouveau Règlement de Voirie Départementale (version 2012) ;
- VU l'arrêté du Président du Conseil général en date du 22 janvier 2013, donnant délégation de signature à Monsieur Michel MIOLANE, Directeur Général Adjoint des Services du Conseil Départemental – Directeur Général des Routes de la Mobilité et du Patrimoine (D.G.R.M.P) ;
- VU l'avis de Monsieur le Maire en date du 22/05/2017

AVIS FAVORABLE

Pas d'observations.

*Pour Président du Conseil Départemental du Puy de Dôme
Pour le Directeur Général des Routes, de la Mobilité et du
Patrimoine du département du Puy de Dôme
Le Chef de la Division Routière Départementale du Sancy
La Bourboule le 23/06/2017*


Fabrice LEROUX